

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 26 octobre dernier (1892), d'annexer à la municipalité scolaire de Saint-Benoit Labre, comté de Matane, la municipalité scolaire de Saint-Edmond du Lac-au-Saumon, dans le même comté, avec les limites qu'elle a actuellement.

Cette annexion ne prendra effet qu'au 1er juillet 1893.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 26 octobre dernier (1892), de détacher de la municipalité scolaire de Saint-Thomas de Pierreville, comté d'Yamaska, les lots Nos. 834, 835, 836 et 837, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Thomas de Pierreville, et les annexer à la municipalité scolaire de Saint-Elphège, dans le même comté.

La dite annexion ne devant prendre effet qu'au premier juillet prochain (1893).

GEDEON OUIMET,  
Surintendant.

### Bureau des examinateurs catholiques de Québec

Séance du 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> jour de juillet 1892.

(Suite)

(Diplômes élémentaires.)

Avec distinction :—Mlles. Marie Atkinson, fr. et angl. ; Rosanna Beaudet, fr. ; Alice Bélanger, fr. ; Oliva Bhérier, fr. ; Aurélie Bilodeau, fr. ; Anna Blais, fr. ; Marie-Louise Boudrault, fr. ; Ernestine Buteau, fr. ; Rosanna Colin, fr. ; Délina Desbiens, fr. ; Hedwige Desbiens, fr. ; M. Lse. Desjardins, fr. ; Philomène Dion, fr. ; Alice Duperré, fr. et angl. ; Clémentine Godet, fr. ; Marie Jean, fr. ; Odile Jolicœur, fr. ; Jessé Jutras, fr. ; Ophélie Lambert, fr. ; Sépharin Langlois, fr. ; Eugénie Lebel, fr. ; Eugénie Lepage, fr. et angl. ; Aune Lortie, fr. et angl. ; Emma Lyonnais, fr. ; Victoria Mercier, fr. et angl. ; Joséphine Mercier, fr. et angl. ; Rosalie Montigny, fr. ; Albertine Parent, fr. ; Amanda Peachy, fr. ; Odélie Prémont, fr. ; Salomé Racine, fr. ; Arthémise Riverin, fr. ; Elmire Roberge, fr. ; Eva Tardif, fr. ; Alexandrine Trudel, fr.

Avec grande distinction :—Angéline Marchand, fr. ; Rose de Lima Routhier, fr.

(à suivre.)

### Réformes ! Réformes !

Depuis quelques semaines, le vent est aux réformes. Les journalistes, surtout, combattent avec une ardeur vraiment admirable.

L'armée des réformateurs se partage en deux camps : l'un qui veut démolir, raser, brûler, si c'est possible, jusqu'à nos bons gros statuts " qui détiennent honteusement " les lois scolaires de la province de Québec ; l'autre, plus modéré, désirent sincèrement l'amélioration de nos écoles primaires, avant toute autre chose, et cela, sans avoir recours à un petit 92, mais graduellement et sûrement.

Nous appartenons à ce dernier camp.

Toute nouvelle mesure réclamée par la nécessité et le bon sens recevra le modeste mais ferme appui de l'*Enseignement primaire*. Nous ne sommes pas aveugles : le système d'enseignement qui prévaut chez nous a besoin d'être grandement amélioré. Il existe certainement d'excellentes institutions d'éducation dans notre pays, mais il faut admettre que nos écoles primaires sont rudement négligées, que le corps enseignant canadien-français ne reçoit pas de l'État et des municipalités tout l'encouragement auquel il a droit ; que les édifices et le mobilier scolaires sont encore à l'état rudimentaire dans le grand nombre des municipalités de Québec.

Le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique vient d'entrer hardiment dans la voie du progrès, et la plupart de Nos Seigneurs les évêques prêtent leur précieux concours aux membres laïques du comité qui veulent combler les lacunes dont souffre notre organisation pédagogique.

Ainsi, à la dernière réunion du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, l'honorable M. Masson, secondé par S.